SIXIÈME POINT À L'ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL (15 AOÛT 2006)

1. Faisant suite à une décision prise à la session de novembre 2005[1] du Conseil et conformément aux paragraphes 5 et 6 de l'article III du statut du Centre international de formation de l'OIT, le Président du Conseil, M. Juan Somavia, a convoqué une réunion des membres du Bureau à Genève, le 15 août 2006 (voir la liste des participants ci-jointe).

2. *Le Président du Conseil* a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau ainsi qu'à M. François Eyraud, nouveau Directeur exécutif du Centre de Turin, membre de l'équipe de direction du BIT. Après avoir pris dûment acte de l'ordre du jour approuvé, il rappelle que les deux documents à l'étude sont le fruit de consultations initiales et que leur teneur reflète les grandes lignes de différents rapports. Le Centre de Turin est l'antenne de l'Organisation internationale du Travail chargée des activités de formation. Au nombre des moyens dont dispose l'OIT, le Centre a le rôle unique de transmettre les connaissances relatives aux questions et aux sujets d'intérêt concernant l'Organisation grâce à un renforcement des capacités. Son apport particulier lui permet de modeler les capacités des mandants de l'OIT et de les renforcer. Le renforcement des capacités est de plus en plus perçu comme un élément essentiel de la coopération technique aux fins du développement. La communauté des donateurs et les pays partenaires ont mis en évidence le sentiment d'appartenance et d'autonomie dont doit être porteuse la coopération au développement pour déboucher sur des résultats tangibles et viables. Le

[1] Voir le document GB/PFA/4/2 de la 294e session de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration, quatrième point à l'ordre du jour, le Centre international de formation de l'OIT, Turin . Le point pour décision a été présenté comme suit: «le Conseil invite le Directeur à prendre en compte les vues exprimées par ses membres sur le document CC67/5/b. Le bureau du Conseil sera consulté en vue de préparer et de présenter un plan de développement exhaustif pour la période 2007-2011. Ces consultations débuteront immédiatement afin d'assurer que le plan de développement soit disponible à temps avant la prochaine session du Conseil».

renforcement des capacités est à l'avant plan de la nouvelle approche de l'OIT au regard des programmes de coopération technique. Qui plus est, le mode retenu par le Centre pour réunir des partenaires sociaux en fait un vecteur de choix pour informer opportunément les mandants, et les préparer à affronter la crise mondiale de l'emploi qui domine notre époque.

3. Ces dernières années et ces derniers mois, l'OIT a sans conteste obtenu un meilleur appui à son Agenda du travail décent ; une plus grande prise de conscience s'est faite qui a permis de placer le travail décent au centre des stratégies de développement. Le Plan de développement 2007 – 2011 tient nettement compte de cette situation en recensant, dans un premier temps, les déficits de formation et de qualifications manifestes au regard des quatre objectifs stratégiques de l'agenda précité, en y répondant le mieux possible, et en veillant à ce que les réponses offertes tiennent pleinement compte de la corrélation qui existe entre ces quatre objectifs. Le Centre est confronté aujourd'hui à un problème d'importance : développer les savoirs et renforcer les capacités sur des questions intéressant non seulement les mandants de l'OIT mais aussi toutes les institutions et tous les protagonistes en mesure d'appuyer les activités des mandants de l'Organisation, lors de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Sur ce plan, le rôle du Centre de Turin est d'une importance critique pour l'avenir de l'OIT, s'agissant de promouvoir les connaissances et de renforcer les capacités nécessaires au soutien de l'Agenda du travail décent au sein du système des Nations Unies. Il est patent, toutefois, qu'un tel engagement pose des questions complexes au plan des méthodes, des ressources et, surtout, de la coordination des activités entre les services du Siège, les experts, les équipes et les bureaux sur le terrain, l'Institut international d'études sociales et le Centre de Turin. Des problèmes se poseront inévitablement lorsqu'il s'agira de définir les contours d'une meilleure division du travail en interne et sa coordination et assurer ainsi un surcroît d'efficacité aux actions de l'Organisation dans son ensemble. Un des préalables est que l'OIT énonce une politique cohérente de formation et de renforcement des capacités à l'intention de ses mandants.

4. Le Président a invité le Directeur exécutif du Centre de Turin à présenter le premier document soumis à la réunion.

Premier point de l'ordre du jour : le Centre de formation international de l'OIT : Plan de développement de 2007 – 2011

5. *M. Eyraud* a souhaité la bienvenue aux participants et présenté l'essentiel de la structure du Plan de développement 2007–2011. Ce nouveau Plan s'inspire des résultats obtenus par le troisième Plan de développement, tout en étant centré davantage sur la formation, sur les priorités en matière de renforcement des capacités, ainsi que sur les méthodes et les outils propres à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent de l'OIT. Un élément clé de ladite stratégie consiste à faire reconnaître le Centre de Turin comme un centre d'excellence où le savoir des questions de fond s'allie à une technologie et à des méthodes d'apprentissage et de formation de pointe.

6. *Le vice-président employeur,* M. Chiel Renique, s'est félicité de cette nouvelle occasion de procéder à des consultations. Il déclare qu'avant de porter un jugement définitif sur cette question, il faudra disposer du projet de budget ordinaire et que la présente

réunion ne peut encore avoir qu'un caractère consultatif. Il convient avec le Président qu'il ne s'agit pas de la première consultation relative au Plan de développement, mais, en même temps, il regrette de devoir dire qu'il n'a pas été tenu compte de remarques importantes faites, en mai, par le Comité de formation des employeurs à Turin notamment la demande de ramener et d'affiner l'analyse des tendances et des changements importants – comme un point de départ de l'examen du Plan de développement. Certains propos à ce sujet figurent à la fin du document, mais, eu égard à leur importance majeure ils devraient se trouver à son début. L'orateur souscrit à l'intervention du Directeur général et convient qu'il importe de rattacher les travaux du Centre de Turin à l'Agenda du travail décent et aux quatre objectifs stratégiques. Toutefois, parallèlement, des questions importantes - telles que la tendance à une décentralisation de la prise de décision, les exigences des donateurs bilatéraux en matière de coopération, le débat sur la réforme des Nations Unies, les liens avec le PNUD, et le besoin grandissant d'un renforcement des capacités – devraient produire des effets sur la stratégie du Centre. S'agissant du chapitre relatif aux quatre objectifs stratégiques, M. Renique se félicite de l'ampleur de la perspective adoptée et dit regretter que les priorités retenues dans le Plan d'investissement soient décrites suivant une optique trop étroite. Par exemple, la proposition visant la migration n'est rédigée qu'en fonction de la seule perspective de la protection sociale. Les perspectives de l'emploi, de la mondialisation de l'économie, de l'exode ou du gain de cerveaux sont tout aussi importantes. L'intégration de ces priorités dans la structure organisationnelle peut nuire à l'approche multidisciplinaire. D'une façon générale, les employeurs souhaitent que les activités du Centre de Turin correspondent autant que faire se peut aux intérêts des mandants. La volonté de développer et d'étendre davantage le Programme pour les employeurs à Turin devrait apparaître plus clairement dans le Plan de développement. Dans le Plan actuel, la croissance d'ACTEMP est égale à celle du programme pour les travailleurs, cependant il est évident qu'il existe pour le moment un écart important entre ces deux programmes. Les employeurs s'attendent à un engagement plus net dans le Plan de développement, en vue d'augmenter l'effectif au sein du programme pour les employeurs. Le projet focal sur la responsabilité sociale de l'entreprise est une autre question digne d'intérêt. L'orateur insiste sur l'importance de ce sujet qui est, par définition, avant tout du ressort des employeurs. Au BIT, il existe déjà de nombreuses activités consacrées au fond et au contenu de la question. Il appartient aux employeurs de diriger, par le biais de la formation, la transmission de ces activités au plus grand nombre, de les aligner soigneusement sur les travaux de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, et d'y intéresser les travailleurs. Le renforcement des capacités est peut être un des moyens d'améliorer les effets et la gestion du programme. L'orateur déclare également s'attendre à ce que les pays donateurs manifestent de l'intérêt pour la coopération bilatérale dans ce domaine.

7. *Le représentant du Gouvernement italien,* M. Giovanni Tria, a félicité le Centre pour la pertinence et la qualité du document et les réels efforts faits pour préciser ses priorités et ses objectifs, qui mettent en évidence les tendances et les changements de fond qui affectent nos sociétés. Toutefois, il fait remarquer, à toutes fins utiles, que la faisabilité de ce Plan est fortement déterminé par des conditions et des hypothèses, notamment le niveau des ressources et de la coopération que mettra à disposition du Centre le Bureau international du travail. Son gouvernement a demandé, à maintes reprises, que soient renforcés les liens avec le Bureau et ses activités. Par ailleurs, le Centre devrait adopter une démarche plus prospective dans ses négociations directes avec la communauté des donateurs - notamment par la voie bilatérale – ainsi que dans les discussions relatives à la coopération technique au Conseil d'administration. Turin ne doit pas simplement être

« une opération italienne » ; d'autres pays doivent soutenir cette institution par des contributions directes, et il faut également nouer des liens forts avec d'autres centres et réseaux académiques en dehors de l'Italie. La faisabilité de ce nouveau Plan de développement reposera en grande partie sur les actions et les décisions prises dans ces domaines. Enfin, l'orateur insiste sur les questions d'actualité que sont les modifications et les réformes entreprises aux Nations Unies dans la sphère du développement, et sur leurs effets possibles pour les futures activités du Centre.

8. *Le vice-président travailleur*, M. Abdelmadjid Sidi Said, a remercié le Président du Conseil et félicité la direction du Centre pour la teneur de cet excellent document. Il remettra par écrit à la direction du Centre des observations supplémentaires détaillées ayant trait à ce nouveau Plan. En sa qualité de vice-président travailleur, il se dit fermement convaincu que le débat actuel doit porter sur les liens qui unissent l'OIT au Centre de Turin, et plus précisément sur la correspondance entre les activités du Centre et les réalités locales ainsi que sur les besoins, perçus sur le terrain, par les mandants. Turin est un élément essentiel de la stratégie de l'OIT en matière de travail décent. Il faut donc placer le Centre en première ligne d'une stratégie de renforcement des capacités de l'OIT, tout en tenant compte des besoins des partenaires sociaux et des objectifs stratégiques de l'Organisation.

9. *La vice-présidente gouvernementale*, Mme Lu Xiaoping, a estimé que le document est un bon point de départ. Turin fait partie de l'OIT, et le Plan soumis à l'examen des membres du Bureau contient de nombreux exemples de liens entre les objectifs du Centre et ceux du Bureau. Il reste à savoir comment donner une valeur ajoutée aux activités du Centre et comment dégager de nouvelles ressources. En sa qualité de vice-présidente gouvernementale, elle demandera aux autres membres gouvernementaux du Conseil de formuler d'autres observations.

10. *La conseillère du vice-président travailleur*, Mme Anna Biondi,, a déclaré que le mandat fondamental du Centre dépassait le paradigme traditionnel de la coopération au développement, et qu'il importait d'intégrer la formation dans les activités de coopération technique de l'OIT. Elle rappelle qu'il est important que les personnels du Bureau et du Centre soient intégrés et que la formation faite à Turin ne soit pas seulement réservée à des participants titulaires d'un diplôme. Le Centre de Turin doit relever un défi majeur : harmoniser son offre de formation eu égard aux besoins spécifiques du terrain, aux profils de formation et à leur corrélation avec les programmes de travail décent par pays. Elle partage pleinement l'essentiel des observations faites par M. Tria au sujet de la mobilisation des ressources.

11. *Le Conseiller du vice-président employeur*, M. Brent Wilson, a fait observer que Turin se trouvait aux prises avec d'importants problèmes, et qu'il était essentiel de comprendre comment le Centre allait faire face à des besoins multiples, particulièrement à ceux existant sur le terrain. Il propose que les groupes des travailleurs et des employeurs trouvent un moyen d'appuyer effectivement le processus de mobilisation de ressources. Il insiste sur le fait qu'il appartient au Conseil d'administration du BIT de dire l'usage qu'il veut faire du Centre et comment les services du Siège coopéreront avec les programmes de Turin.

12. *Le vice-président travailleur* a proposé que le Président du Conseil organise d'autres consultations avec les Directeurs régionaux, et les Directeurs des services concernés au Siège, en vue de décider des modalités de coopération possibles.

13. *Le Président* s'est félicité du caractère extrêmement pratique et enrichissant du débat. Il rappelle que des consultations réalisées à l'intérieur du BIT avaient amené la création des quatre objectifs stratégiques, et il se dit fort heureux de voir ces objectifs figurer parmi les sujets traités à l'échelon mondial. Le climat extérieur positif qui entoure l'Agenda du travail décent exige d'adopter une orientation stratégique qui permette à l'OIT d'exercer son influence et d'appuyer efficacement les efforts déployés par la communauté internationale dans cette direction. À cet égard, le tripartisme de l'Organisation représente un atout majeur qu'il faut projeter dans l'agenda plus ample du développement au niveau mondial. Il remercie le Directeur exécutif du Centre de Turin de la qualité des documents qui reflètent bien les conditions de l'environnement extérieur et donnent certaines réponses aux défis auxquels l'institution sera confrontée. Les rapports entre l'OIT et son Centre constituent une question cruciale. Il faut à l'OIT une politique globale intégrée de renforcement des capacités où le Centre tiendrait un rôle vital. Chaque projet devrait être doté d'une composante visant le renforcement des capacités et les questions sexo-spécifiques. Les programmes de travail décent par pays, qui sont le cadre et le vecteur de l'action de l'OIT dans les pays et qui tendent à obtenir des résultats concrets sur le terrain, sont pour Turin un créneau important porteur pour les mandants d'un renforcement de leur capacité d'adapter des problèmes mondiaux aux réalités locales. Le Directeur exécutif du Centre de Turin est membre de l'équipe de direction, ce qui lui permet d'échanger des vues et de coordonner l'action avec d'autres Directeurs exécutifs ou régionaux. En ce qui concerne les nouveaux thèmes interdisciplinaires du programme d'investissement du Centre, il confirme l'importance de la migration, du dialogue social, du tripartisme et d'une démarche visant à intéresser le secteur privé aux pratiques de l'OIT. Le dialogue social, en particulier de niveau national, est une question majeure s'agissant des activités de formation de l'Organisation, car il représente la seule voie vers un vrai développement durable. L'orateur fait remarquer que, récemment, l'ECOSOC a intégré l'Agenda du travail décent dans le système multilatéral, et que, dans ce domaine, le Centre peut avoir un rôle à jouer en formant les coordonnateurs résidents des Nations Unies. S'agissant des questions budgétaires, il rappelle que malgré l'existence de contraintes dans ce domaine, et la réduction pénible de tous les programmes techniques lors de chaque examen du Programme et Budget, l'allocation du budget ordinaire de l'Organisation au titre du Centre de Turin a toujours progressé, même si ce n'est que de manière symbolique. De toute façon, seul le Conseil d'administration peut décider, s'il le souhaite, d'augmenter le financement des activités du Centre et des crédits pour ce faire – ce qu'il n'a pas fait. Face à semblable perspective, l'orateur appuie pleinement l'opinion exprimée par le représentant du gouvernement italien, M. Tria, qui a déclaré qu'il convient d'élaborer progressivement un système de contributions venant de l'Italie et d'autres pays industrialisés, il invite les groupes travailleur et employeur à promouvoir et à appuyer cette initiative. Par ailleurs, l'Agenda du travail décent devenant un objectif à l'échelon mondial, il est essentiel, là également, de trouver de nouveaux donateurs qui contribuent conjointement aux activités du Centre et à celles de l'OIT. À cet égard, les pays partenaires et la communauté des donateurs, comme en témoignent les déclarations récentes de la Suède, de la Commission européenne et de l'OCDE, ont souligné l'importance des questions d'approbation, d'autonomie dans la coopération au développement pour que les résultats obtenus soient authentiques et viables ; ils ont aussi admis à cet égard la valeur de l'Agenda du travail décent. M. Somavia évoque également la bonne réputation dont jouit le Centre de Turin auprès des donateurs ainsi que les succès qu'il rencontre dans ses réponses à des appels d'offres.

14. *M. Eyraud* a remercié tous les participants de leurs observations et propositions. Il souscrit pleinement à l'avis selon lequel le programme relatif à la migration et d'autres programmes techniques du Centre appellent une approche pluridisciplinaire. Il confirme qu'il a l'intention d'adopter semblable démarche, lors la mise en œuvre du Programme d'investissement 2007 – 2011, grâce à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires.

15. *La Directrice du Bureau des services juridiques,* Mme Trebilcock, a résumé certains des aspects importants s'agissant du cadre juridique dans lequel agit le Centre et des rapports entre le Centre de Turin et l'OIT. Le Centre est l'antenne de l'Organisation chargée de la formation, et, même s'il a été créé par le Conseil d'administration, il reste indépendant du Bureau.

Second point de l'ordre du jour : Le Centre international de formation de l'OIT : programme d'investissement 2007 – 2011

16. *La conseillère du vice-président travailleur,* Mme Biondi, a déclaré que des observations supplémentaires seraient soumises par écrit à la direction du Centre. Par ailleurs, elle demande, au sujet des ressources nécessaires à l'amélioration du système financier actuel Oracle, s'il ne convient pas de les intégrer au budget ordinaire du Centre.

17. *Le vice-président employeur,* M. Renique, rappelant ses observations précédentes sur le risque d'une limitation de la portée des grands programmes – y compris les programmes visant la discrimination, la migration et la RSE - a insisté sur le fait qu'ils devaient être élaborés en adoptant une perspective plus vaste et des dimensions différentes pour chaque sujet, et pas seulement une optique normative. Les employeurs ont un rôle à jouer dans la façon de concevoir ces thèmes et de les intégrer aux activités du Centre. Il se félicite de l'activité d'évaluation et souscrit pleinement à la demande du vice-président travailleur, qui a souhaité que les activités du Centre soient adaptées au contexte local. Au sujet de l'affectation proposée au titre d'une amélioration de la gestion des ressources financières et humaines à l'aide d'Oracle, il souhaite aller au-delà de la question posée par le groupe travailleur et recevoir un complément d'explication ainsi que l'avis d'experts, par exemple des membres de la nouvelle Sous-comité des technologies de l'information et de la communication créée au BIT. Il remarque que la première phase ne précise ni l'objet, ni le calendrier, ni les coûts des deuxième et troisième phases. Il insiste également sur l'urgence d'un renforcement de la capacité du Programme des activités pour les employeurs à Turin.

18. *Le conseiller du vice-président employeur,* M. Wilton, a insisté sur le partage nécessaire des efforts visant à assurer le bien-fondé des activités du Centre destinées aux employeurs, et il a confirmé la disponibilité de l'OIE à collaborer étroitement avec le Centre à la conception, dans les différents registres techniques, de programmes intéressants pour les organisations d'employeurs.

19. *Le vice-président travailleur,* M. Abdelmadjid Sidi Said, a déclaré apprécier l'approche pragmatique adoptée dans le document. S'agissant du financement et de l'exécution des activités, il suggère de créer des points de convergence pour des activités de formation sur le terrain.

20. *La conseillère du vice-président travailleur,* Mme Raquel Gonzalez, a souligné l'importance de la migration et proposé que le rôle du Centre de Turin dans ce domaine soit développé à l'aide du cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'oeuvre et aux conclusions sur une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée - adoptées en 2004 par la Conférence internationale du Travail - dont le suivi doit être examiné par la Commission ESP du Conseil d'administration en mars 2007. Elle propose que soient prévus dans le Programme d'investissement des crédits au titre du personnel chargé de ces questions et de la discrimination. Des propositions de réaffectation budgétaire seront soumises par écrit. En ce qui concerne la RSE, elle affirme que l'action du Centre doit être conforme aux recommandations de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, à la déclaration sur les EMN et viser une participation tripartite.

21. *La vice-présidente gouvernementale,* Mme Lu Xiaoping, a dit partager les vues exprimées par les différents orateurs, et elle a demandé de recevoir des informations détaillées sur les quatre objectifs principaux du programme d'investissement. Elle souscrit à l'observation faite par les travailleurs au sujet de l'amélioration du système Oracle.

22. *Le Directeur exécutif du Centre de Turin* a remercié les membres du Bureau pour leurs observations. Les deux documents seront à présent revus à la lumière des commentaires faits, en vue de les soumettre au Conseil. Les crédits nécessaires au titre d'une amélioration des applications financières du système Oracle et de l'analyse des ressources humaines ne peuvent être incorporés au budget ordinaire pour plusieurs raisons. Une des raisons majeures étant la structure financière globale du Centre dont les ressources proviennent essentiellement de crédits extrabudgétaires. Il rappelle aussi que les investissements prévus s'étalent sur plus de cinq ans. Les principaux programmes pour la période 2007 – 2011 seront traités comme une question pluridisciplinaire. Il affirme également que les débats relatifs à la RSE seront étroitement liés à la déclaration sur les EMN et réalisés en collaboration avec le service EMP/MULTI du BIT; il ajoute qu'un renforcement des liens avec l'Organisation imprimera un effet multiplicateur aux activités de formation du Centre.

23. *Le Président* a déclaré que, lors de l'élaboration des documents relatifs à ces sujets pour la session du Conseil de novembre 2006, il sera tenu compte de toutes les observations, verbales et écrites, faites au cours de la réunion. Il clôt le débat.

BUREAU DU CONSEIL

« Le Bureau du Conseil, composé du Président, des vice-présidents, ainsi que du représentant du Gouvernement italien, du représentant du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur du Centre, a pouvoir de régler, au nom du Conseil, en dehors des sessions de celui-ci, toutes questions dont il serait saisi par le Président ou qui auraient fait l'objet d'une délégation du Conseil….. » (Article III.5).

Président	M. Juan Somavia
Représentant du Gouvernement italien	M. Giovanni Tria
Vice-présidente gouvernementale	Mme. Lu Xiaoping
Vice-président employeur	M. Chiel J.E.G. Renique
Vice-président travailleur	M. Abdelmadjid Sidi Saïd
Représentant des Nations Unies	M. Andres Smith-Serrano *(absent)*
Directeur Exécutif du Centre de Turin	M. François Eyraud

BIT

Directrice dE Cabinet	Mme. Maria Angelica Ducci
Cabinet	Mme. Carole Logan
Directrice du bureau des services juridiques	Mme. Anne Trebilcock
Bureau des services juridiques	M. Drazen Petrovic
Assistant exécutif du Directeur du Centre de Turin	M. Eric Maertens
Directeur adjoint du Centre de Turin	M. Dario Arrigotti
Directeur du Département de la formation du Centre de Turin	M. Frans Lenglet
Secrétariat	Mme. Nathalie Mirabile

CONSEILLERS

Conseillères du vice-président travailleur	Mmes. Anna Biondi et Raquel Gonzalez CISL
Conseiller du vice-président employeur	M. Brent Wilton OIE